



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **30 JANVIER 2023**
Délibération n° **DEL-2023-0003**

Objet : Convention annuelle de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble au titre de l'année 2023

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 62
Pouvoirs : 8
Absents : 0
Excusés : 12
Pour : 70
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

07 FEV. 2023

et affichage le

07 FEV. 2023

Secrétaire de séance :
Anne-Françoise BESSON

Le lundi 30 janvier 2023 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 25 janvier 2023.

Présents : Claude BENOIT, Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Robert MONNET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, François STEFANI, Annie TANI, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO

Pouvoir : Patrick AYACHE à Serge POMMELET, Alexandra COHARD à Sophie RIVENS, Annick GUICHARD à Anne-Françoise BESSON, Alain GUILLUY à Karim CHAMON, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Brigitte SORREL à Françoise MIDALI, Christophe SUSZYLO à Emmanuelle MOREAU, Damien VYNCK à Patricia BELLINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu les statuts de la Communauté de communes du Grésivaudan et sa compétence en matière de développement économique

Monsieur le Président rappelle qu'une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) est signée annuellement. Afin de confirmer ce partenariat, Monsieur le Président propose un nouveau conventionnement dont voici les grandes lignes :

1. Enquête de consommation des ménages 2022 :

Les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes ont réalisé en 2022 une nouvelle campagne d'enquête sur la consommation des ménages permettant, à travers l'observation des flux, de savoir qui consomme, quoi, où et combien sur ses territoires.

La CCI de Grenoble propose de réaliser une exploitation des résultats de l'enquête de 2022 mais aussi de comparer les données avec celles des campagnes de 2012 et 2017, sur le territoire du Grésivaudan et sa zone d'influence commerciale.

Les résultats des investigations menées feront l'objet d'une note de synthèse et de présentations auprès des services et des élus du groupe de travail commerce ou de la commission économie du Grésivaudan.

2. Etude de marché « Focus projet » :

La CCI de Grenoble a réalisé en 2021 une étude de marché pensée comme un outil d'aide à la décision pour l'appui à la création de commerces de proximité et l'implantation de grandes et moyennes surfaces sur les pôles commerciaux du territoire.

Cette modélisation à l'échelle du territoire nécessite des investigations complémentaires pour être déclinée en « mode projet ». Pour cela, des études de marché succinctes, nommées « Focus projet » ont été réalisées en 2022 pour questionner la faisabilité économique des projets portés par les communes du Grésivaudan. Huit communes en ont bénéficié en 2022.

Sur le même modèle, la CCIG propose de fixer une enveloppe prévisionnelle de 8 jours de travail, mobilisables sur l'ensemble de l'année 2023 en fonction des besoins exprimés par Le Grésivaudan.

3. Ateliers à destination des unions commerciales et de professionnels :

La CCIG propose l'organisation de temps forts à destination des unions commerciales et de professionnels sur l'année 2023. A ce jour, huit associations sont existantes sur Le Grésivaudan.

Ainsi, par le biais de son réseau de conseillers et partenaires, elle mettra en place et animera deux ateliers / formations à destination des commerçants impliqués dans le fonctionnement d'une union commerciale. Les thématiques pressenties sont les suivantes :

- la gestion d'une union commerciale ;
- comment organiser une animation ?

4. Fichiers des entreprises :

Le Grésivaudan peut obtenir, deux fois par an, les nouvelles entreprises créées sur son territoire. Par ailleurs, la liste des entreprises faisant l'objet d'une procédure judiciaire (liquidation, plan...) sera adressée régulièrement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

5. Atelier à destination des entreprises industrielles :

La CCIG, par le biais du réseau Ecobiz, a mis en place et animé deux ateliers à destination des entreprises industrielles du Grésivaudan :

- en 2021 (au Centre Régus Montbonnot),
- en 2022 (chez Airstar Le Champ près Froges).

Un atelier, dont la thématique reste à définir, se tiendra également dans une entreprise du Grésivaudan en 2023.

Le coût total du partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble s'élève à 16 100 € au titre de l'année 2023.

Les crédits correspondants sont prévus au budget principal 2023 – Chapitre 65 – Article 65888 – Analytique SUBCAS – Gestionnaire COMMERCE.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de l'autoriser à :

- **Signer la convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble,**
- **Verser à la CCIG la somme de 16 100 € au titre de l'année 2023.**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **30 JAN. 2023**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20230130-DEL-2023-0003-DE
Date de télétransmission : 07/02/2023
Date de réception préfecture : 07/02/2023

CONVENTION

entre

la Communauté de communes Le Grésivaudan

et

la Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble

Entre les soussignés,

La Communauté de communes Le Grésivaudan,
représentée par son Président, Monsieur Henri Baile,
dont le siège est situé 390 rue Henri Fabre - 38926 CROLLES Cedex,
agissant en vertu de la délibération

ci-après désignée Le Grésivaudan (ou la Communauté de communes),

d'une part,

et

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble,
représentée par son Président, Monsieur Pierre Streiff
dont le siège est situé 5-7 place Robert Schuman- CS 90297 – 38016 Grenoble
cedex 1

ci-après désignée la CCI de Grenoble

d'autre part,

il est convenu ce qui suit

Préambule

Ce partenariat a pour objectif de renforcer la coopération générale entre la CCI de Grenoble et la Communauté de communes Le Grésivaudan, engagée depuis plusieurs années.

Article 1 : Objet

Le présent contrat de partenariat précise les conditions dans lesquelles la CCI de Grenoble et Le Grésivaudan coopèrent, à partir de leurs compétences respectives, selon les axes principaux de cette coopération présentés ci-dessous.

Des réunions entre les équipes de la CCI de Grenoble et du Grésivaudan permettront de préciser et d'adapter si nécessaire les modalités opérationnelles de ces actions.

Article 2 : Engagements

1- Synthèse des résultats de l'enquête sur la consommation des ménages de la région grenobloise 2022 pour le territoire du Grésivaudan

Les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes ont réalisé en 2022 une nouvelle campagne d'enquête sur la consommation des ménages permettant, à travers l'observation des flux, de savoir qui consomme, quoi, où et combien sur ses territoires.

La CCI de Grenoble propose de réaliser une exploitation des résultats de l'enquête de 2022 mais aussi des campagnes de 2012 et 2017, sur le territoire du Grésivaudan et sa zone d'influence commerciale.

Les résultats des investigations menées feront l'objet d'une note de synthèse et de présentations auprès des services et des élus commerce et/ou économie de la CC Le Grésivaudan.

Les détails de l'action sont présentés dans la fiche action annexée à la présente convention.

Coût de l'intervention

Le coût total de l'intervention à la charge de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'élève à 6 500 € TTC.

2- Etude de marché : « Focus projet »

La CCI de Grenoble a réalisé en 2021 une étude de marché pensée comme un outil d'aide à la décision pour l'appui à la création de commerces de proximité et l'implantation de grandes et moyennes surfaces sur les pôles commerciaux du territoire.

Cette modélisation à l'échelle du territoire nécessite des investigations complémentaires pour être déclinée en « mode projet ». Pour cela, des études de marché succinctes, nommées « Focus projet » ont été réalisées en 2022 pour questionner la faisabilité économique des projets portés par les communes du Grésivaudan.

Sur le même modèle, la CCIG propose de fixer une enveloppe prévisionnelle de 8 jours de travail, mobilisables sur l'ensemble de l'année 2023 en fonction des besoins exprimés par la CC Le Grésivaudan.

Les détails de l'action sont présentés dans la fiche action annexée à la présente convention.

Coût de l'intervention

Le coût total de l'intervention à la charge de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'élève à 6 000 € TTC.

3- Ateliers à destination des Unions Commerciales

La CCIG propose d'aider la CC le Grésivaudan à initier une démarche d'animation à destination des Unions commerciales du territoire à travers l'organisation de temps forts sur l'année 2023.

Ainsi, par le biais de son réseau de conseillers et partenaires, elle mettra en place et animera deux ateliers / formation à destination des commerçants impliqués dans le fonctionnement d'une Union commerciale.

Le programme précis de chaque atelier sera validé en amont, en concertation avec la CC Le Grésivaudan.

Les détails de l'action sont présentés dans la fiche action annexée à la présente convention.

Coût de l'intervention

Le coût total de l'intervention à la charge de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'élève à 2 400 € TTC.

4- Fichiers des entreprises

Le Grésivaudan peut obtenir, deux fois par an, les nouvelles entreprises créées sur son territoire. Par ailleurs, la liste des entreprises faisant l'objet d'une procédure judiciaire (liquidation, plan de continuation...) sera adressée régulièrement.

Coût de l'intervention

Les informations sont mises gracieusement à disposition de la CC Le Grésivaudan dans le cadre du partenariat.

5- Atelier à destination des entreprises industrielles

La CCI de Grenoble, par le biais du réseau Ecobiz, mettra en place et animera un atelier sur une thématique à définir pour les entreprises du Grésivaudan dans le courant de l'année 2023.

La prestation consiste en :

- l'élaboration d'un e-mailing,
- la constitution du fichier,
- l'envoi de l'e-mailing (+ _1 relance si nécessaire)
- la construction puis l'animation d'un atelier de 3 heures,
- la sélection d'une entreprise du Grésivaudan du réseau Ecobiz ou un lieu à définir sur le Grésivaudan qui accueillera l'atelier.

Coût de l'intervention

Le coût total de l'intervention à la charge de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'élève à 1 200 € TTC.

Article 3 : Montant

Pour l'ensemble de ce partenariat, Le Grésivaudan verse à la CCI de Grenoble un montant forfaitaire de 16 100 € TTC.

Article 4 : Durée

La présente convention entre en vigueur à compter **du 1er janvier 2023.**
Elle est conclue pour une durée de 1 an, soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Article 5 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, il sera procédé à une mise en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception. A l'expiration du délai de mise en demeure et si celle-ci est restée infructueuse, il pourra être procédé à la résiliation pour faute de la partie défaillante.

Article 6 : Litiges - Attribution de compétence

Nonobstant toute autre disposition contractuelle, les parties s'entendent pour donner attribution de compétence aux juridictions administratives en cas de litige né de l'exécution de la présente convention. Elles s'engagent par ailleurs, préalablement à la saisine des juridictions administratives, à tout mettre en œuvre afin de trouver un accord amiable.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

Fait à
le

Pour la Communauté de communes
Le Grésivaudan

Le Président,
Henri Baile

Pour la Chambre de Commerce
et d'Industrie de Grenoble

Le Président,
Pierre Streiff



Synthèse des résultats de l'enquête sur la consommation des ménages de la région grenobloise 2022 pour le territoire du Grésivaudan



Objectifs :

Identifier les évolutions des pratiques de consommation sur le territoire du Grésivaudan depuis l'enquête de 2017 ;

Contribuer à la compréhension des mutations du commerce grâce à une approche par « la demande » ;

Permettre la prise en compte des tendances de fond et des enjeux du commerce de demain dans la construction des stratégies et des politiques publiques d'accompagnement.

Contexte

Les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes ont réalisé en 2022 une nouvelle campagne d'enquête sur la consommation des ménages permettant, à travers l'observation des flux, de savoir **qui consomme, quoi, où et combien** sur ses territoires.

Pour le Sud-Isère, il s'agit de la troisième campagne d'enquête pilotée par la CCI de Grenoble, soit 10 ans d'observation des pratiques et de leurs évolutions.

L'enquête couvre 45 postes d'achat sur six grandes familles de produits (alimentaire, équipement de la personne, équipement de la maison, bricolage et jardinage, santé et beauté). Sur chaque campagne d'enquête, une base de données de plus de 50 000 actes d'achat est ainsi constituée. D'un point de vue méthodologique, le territoire Sud-Isère est découpé en 47 secteurs géographiques permettant une analyse des pratiques à une échelle fine. Le territoire du Grésivaudan est ainsi découpé en 8 secteurs. Les principaux pôles commerciaux font également l'objet d'une approche spécifique.

Parallèlement, une enquête qualitative menée simultanément vient éclairer ponctuellement certaines thématiques (critères de choix des consommateurs, marché des produits locaux, impact logistique, pratiques de restauration...).

Cet outil d'observation inédit des pratiques de consommation, par un éclairage local précis et en complément des approches classiquement conduites sur l'offre, constitue une clé de lecture précieuse pour comprendre les enjeux du commerce et construire des stratégies pertinentes.

Description de l'action :

Il s'agit de réaliser une exploitation des résultats de l'enquête de 2022 mais aussi des campagnes de 2012 et 2017, sur le territoire du Grésivaudan et sa zone d'influence commerciale. Les résultats feront l'objet d'une mise en perspective systématique avec d'autres échelles géographiques pertinentes.

Les données suivantes seront notamment étudiées :

- Evolution du budget des ménages et de sa composition (grandes familles de produits en biens de consommation courante) ;
- Localisation, valorisation, développement des marchés potentiels ;
- Part de marché des différentes formes de vente et évolution des pratiques (commerce de proximité, commerce non-sédentaire, grande distribution, vente à distance) ;

- Principaux flux de consommation internes et externes au territoire, phénomènes d'évasion, rétention, attraction et leurs évolutions ;
- Composition et niveau d'activité des grands pôles commerciaux (Zone commerciale de Crolles, Zone commerciale de Pontcharra), évolution de leurs zones de chalandise.

L'observation des données sera faite à l'échelle du Grésivaudan et approfondie, lorsque que cela s'avère pertinent (observation des flux de consommation et des zones de chalandises principalement), pour les sous-secteurs géographiques qui le composent.

L'analyse des données et de leur évolution permettra d'apprécier des phénomènes tels que l'adéquation entre l'offre commerciale et les besoins du marché interne, la géographie des marchés de proximité, l'attractivité des pôles commerciaux du territoire ou encore le rôle de Crolles et Pontcharra dans le paysage commercial du Grésivaudan.

Les conclusions permettront notamment d'alimenter les réflexions dans les domaines de l'urbanisme (réglementation en matière d'implantation commerciale...), du soutien au développement du commerce (zones d'implantation prioritaires, secteurs d'activité ou marchés à enjeux...), des politiques publiques connexes (mobilité, logistique...).

Elles seront également l'occasion d'une nouvelle lecture des perspectives mises en lumière dans le cadre de l'étude de marché globale réalisée en 2021 par la CCIG.

Les résultats des investigations menées feront l'objet d'une première présentation auprès des services de la Communauté de communes Le Grésivaudan sous forme de rendu technique.

Une seconde intervention, axée sur les enjeux mis en lumière à l'issue de l'analyse et organisée sous forme d'atelier de travail, sera proposée aux élus commerce et/ou économie de la CC Le Grésivaudan.

<p>Public cible : Commerces de détail, Unions commerciales Techniciens, élus et partenaires institutionnels du Grésivaudan</p>	<p>Durée : environ 3 mois / Période : second trimestre 2023</p>
<p>Lieu de réalisation : CCI Grenoble / Communauté de communes Le Grésivaudan</p>	<p>Référents : Cécile Villard, chargée d'études</p>
<p>Résultats attendus : Note de synthèse Atelier avec les élus de la CC Le Grésivaudan Atelier avec les collaborateurs en charge du commerce de la CC Le Grésivaudan</p>	<p>Indicateurs de résultats : Production du livrable Tenue des restitutions</p>
<p>Partenaires de l'opération : CC Le Grésivaudan et CCI de Grenoble</p>	<p>Modalités de promotion de l'action : Intégration à la campagne de communication globale du projet « Enquête sur la consommation des ménages » (communication locale et régionale)</p>
<p>Modalités de financement : Coût total de l'enquête CCIG : 86 000 € Coût de l'exploitation sur le territoire de la CC Le Grésivaudan : 6 500 €</p>	<p>Participation uniquement sur les coûts d'exploitation de l'enquête sur le territoire de la CC Le Grésivaudan. Participation de la CC Le Grésivaudan 6 500 €</p>



Etude de marché : « Focus projet »



Objectifs :

Cibler les activités à implanter pour développer ou renforcer l'offre commerciale locale sur le territoire du Grésivaudan ;
Définir ou affiner les contours d'un projet de création de commerce ;
Vérifier le potentiel de viabilité économique d'un projet.

Contexte

La CCI de Grenoble a réalisé en 2021 une étude de marché pensée comme un outil d'aide à la décision pour l'appui à la création de commerces de proximité et l'implantation de grandes et moyennes surfaces sur les grands pôles commerciaux du territoire. Celle-ci a permis d'identifier et spatialiser les opportunités de développement de nouvelles activités commerciales sur le Grésivaudan.

Cette modélisation à l'échelle du territoire nécessite des investigations complémentaires pour être déclinée en « mode projet ».

Sur l'année 2022, cette approche complémentaire a été déployée avec succès sur cinq communes : Saint-Martin-d'Uriage, La Buissière, Frogès, Sainte-Agnès, et Saint-Jean-le-Vieux.

Il est donc proposé de poursuivre ce travail tout au long de l'année 2023 pour éclairer la mise en œuvre de projets supplémentaires à définir.

Description de l'action :

Il s'agit de réaliser des études de marché succinctes, nommées « Focus projet » pour questionner la faisabilité économique des projets commerciaux portés par les communes du Grésivaudan.

Celles-ci auront pour trame :

- Une rencontre préalable avec la municipalité concernée et la CC Le Grésivaudan afin de cerner les contours du projet et fixer les attendus de l'intervention ;
- Une évaluation affinée du marché sur la zone de chalandise du projet (approche quantitative et qualitative) ;
- Une lecture actualisée du marché intégrant les évolutions de pratiques mises en lumière par l'enquête sur la consommation des ménages de la région grenobloise 2022 ;
- Une analyse des conditions de viabilité et facteurs de succès (composition de l'offre, positionnement, localisation, mode de gestion ...) ;
- Une présentation des conclusions à la municipalité et à la CC Le Grésivaudan.

Sur le modèle de 2022, la CCIG propose de fixer une enveloppe prévisionnelle de 8 jours de travail, mobilisables sur l'ensemble de l'année 2023 en fonction des besoins exprimés par la CC Le Grésivaudan.

Le temps réel alloué par projet sera affiné en amont des demandes en fonction de leur complexité. A titre d'information, la réalisation d'un « Focus projet » simple nécessite entre 2,5 à 3 jours de travail.

Public cible : Techniciens, élus du Grésivaudan	Durée : 1 an / Période : année 2023
Lieu de réalisation : CCI Grenoble / Communes du Grésivaudan	Référents : Cécile Villard, chargée d'études
Résultats attendus : Focus projet	Indicateurs de résultats : Production des livrables
Partenaires de l'opération : CC Le Grésivaudan et CCI de Grenoble.	
Modalités de financement : Participation financière de la CC Le Grésivaudan à hauteur du temps / agent alloués sur les travaux produits	Participation de la CC le Grésivaudan 6 000 € (montant maximum alloué, coût « réel » en fonction des réalisations)



Ateliers à destination des Unions Commerciales



Objectifs :
Participer à la professionnalisation des commerçants impliqués dans la gestion des Unions commerciales ;
Animer et fédérer les réseaux locaux de commerçants.

Contexte

La Communauté de communes Le Grésivaudan souhaite apporter son soutien au dynamisme du commerce local. Il s'agit de s'inscrire en complément des actions menées par les communes du territoire à qui la compétence commerce est attribuée.

Une démarche a été initiée en 2022 afin de mieux cerner les besoins des Unions commerciales du territoire et identifier les axes d'intervention pertinents. Au terme de ces investigations, les besoins exprimés portent notamment sur un apport d'outils et méthodes pour gérer plus efficacement les Unions commerciales et leurs actions. Les commerçants impliqués sont également en attente de temps d'échange avec leurs pairs.

La CCIG propose d'aider la CC Le Grésivaudan à initier une démarche d'animation à destination des Unions commerciales du territoire à travers l'organisation de deux temps forts sur l'année 2023.

Description de l'action :

La CCI de Grenoble, par le biais de son réseau de conseillers et partenaires, mettra en place et animera au cours de l'année 2023 deux ateliers / formations à destination des commerçants impliqués dans le fonctionnement d'une Union commerciale.

Ces ateliers seront construits sur un format de trois heures (environ deux heures d'apports méthodologiques + temps d'échange à l'issue de l'intervention). Ils se dérouleront sur le territoire du Grésivaudan, en un lieu à définir.

Les deux thématiques pré-ciblées pour ces ateliers sont :

- les règles de gestion d'une Union commerciale,
- les clés pour réussir une manifestation.

Le programme précis de chaque atelier sera validé en amont, en concertation avec la CC Le Grésivaudan.

Public cible : Unions commerciales	Période : année 2023
Lieu de réalisation : CC Le Grésivaudan	Référents : Cécile Villard, chargée d'études
Résultats attendus : Deux ateliers / formations	Indicateurs de résultats : Tenue des ateliers
Partenaires de l'opération : CC Le Grésivaudan et CCI de Grenoble.	
Modalités de financement : Coût forfaitaire de 1 200 € par atelier	Participation de la CC Le Grésivaudan 2 400 €